31 octobre 2023

CIRCULAIRE CTOI

2023–60

Madame/Monsieur,

INVITATION À LA 26ème SESSION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA CTOI

J'ai l'honneur de vous adresser la présente invitation à participer à la 26ème Session du Comité Scientifique, qui se tiendra du 4 au 8 décembre 2023 à l'hôtel St Regis à Mumbai.

Lettres de créances

Conformément à l'Article III du Règlement intérieur de la CTOI (2014), des Lettres de créances officielles sont requises pour prendre part aux réunions. Pour votre commodité, un modèle de Lettre de créances (Appendice I du Règlement intérieur de la CTOI, 2023) est disponible ici.

Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes (CPC)

L'Article III.1 du Règlement intérieur de la CTOI stipule ce qui suit : « Cette Lettre de créance doit être conforme au modèle fourni en Appendice I ». Veuillez consulter également la Circulaire CTOI 2021-49 relative au contenu des Lettres de créances.

Les Lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à l'adresse iotc-secretariat@fao.org. Seules les personnes accréditées seront autorisées à la réunion physique ou à recevoir un lien Zoom permettant de rejoindre la réunion de façon virtuelle.

Experts invités et observateurs

Les observateurs de la CTOI et les experts invités sont également invités à soumettre une Lettre de créances similaire indiquant la personne qui recevra le lien Zoom. Les Lettres de créances doivent également inclure l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de contact de chaque destinataire. Les Lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à iotc-secretariat@fao.org.

Calendrier des dates importantes

Comité Scientifique : 4 -8 décembre	
5 novembre	Date limite de soumission des titres des documents.
19 novembre	Soumission des documents complets et des rapports nationaux.
4 - 8 décembre	Réunion du Comité Scientifique sous forme hybride

Informations complémentaires

Des informations sur les Sessions, notamment les ordres du jour et les autres documents de réunion seront communiquées par le Secrétariat de la CTOI dans les prochaines semaines sur la page de la réunion du site web de la CTOI [cliquer ici].

Cordialement,

北門利英

Dr Toshihide Kitakado
Président du Comité Scientifique

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.